

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Modification des modalités d'exploitation de l'Équipement Nécessaire "atelier de décontamination du bâtiment becquerel" pour permettre la gestion (entreposage, tri, conditionnement) des déchets radioactifs dans ce bâtiment

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

CNPE de Chinon

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

MENAGER Antoine Directeur d'Unité du CNPE de Chinon

RCS / SIRET

5 5 2 0 8 1 3 1 7 1 5 4 5 3

Forme juridique SA

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Projet soumis à examen au cas par cas : 1 - Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation.	Le projet porte sur la modification d'un équipement nécessaire au fonctionnement d'INB au titre de l'article L 593-3 du Code de l'Environnement (CE) et relève d'une modification notable soumise à autorisation (dispositions article R 593-55 du CE et décision ASN 2017-DC-0616). Le projet répond au critère de la catégorie 1.a) (tableau annexé au R 122-2 du CE) du fait de l'atteinte du seuil autorisation pour la rubrique de la nomenclature ICPE : 2797 déchets radioactifs (gestion des). Le projet est soumis à examen au cas par cas.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La modification consiste à permettre la réalisation d'activités de gestion et d'entreposage de déchets radioactifs dans l'Atelier Chaud Becquerel. La nature des activités amenées à être réalisées dans cet environnement concernera :

- Entreposage de déchets :

- Tri, conditionnement et reprise de déchets / colis de déchets :

Cette activité est redevable de la rubrique 2797-1 de la nomenclature des ICPE, car la quantité de déchets concernés sera supérieur à 10 m<sup>3</sup>, seuil de la rubrique.

Actuellement le bâtiment appelé Atelier Chaud Becquerel est constitué de :

- o L'atelier de décontamination (local 0A210); c'est un Équipement Nécessaire qui relève actuellement de la rubrique 1716.

L'exploitation de cet EN ne sera pas modifiée.

- o L'extension de l'Atelier Chaud 1/2.

- o L'atelier chaud 1/2, qui contient le local de Stockage des Matériels en Attente de Décontamination (SMAD) ;

- o le local d'entreposage de la Machine de Serrage et de Desserrage des Goujons de la cuve dit local MSDG.

Le projet concerne une exploitation permanente, avec des entreposages temporaires de déchets en vu de leurs gestions.

#### 4.2 Objectifs du projet

Cette modification est motivée par :

- Le besoin de disposer d'une zone de tri-conditionnement de déchets supplémentaire, justifiée par :
  - o L'occupation actuelle du Bâtiment des Auxiliaires de Conditionnement (BAC),
  - o Le manque actuel de place d'entreposage et le taux d'occupation des zones de traitement de déchets sur le CNPE (accentué pendant les phases de travaux et de chargements/déchargement de déchets au BAC), compte tenu du contexte industriel ;
  - o La nécessité de respecter les réglementations incendies et radioprotection.
- L'avantage des locaux de l'Atelier Chaud des tranches ½ :
  - o Présence de pont de manutention permettant la réalisation des principales activités de chargement / déchargement de conteneurs et le conditionnement des déchets ;
  - o La présence du local SMAD avec des murs biologiques, facilitant l'entreposage de déchets redevable d'une zone orange ;
  - o Emplacements disponibles pour procéder à des activités de tri / conditionnement de déchets.

Cette modification vise à régulariser la situation administrative du local « Extension de l'atelier chaud ½ », suite au courrier ASN CODEP-OLS-2021-004495 du 25 janvier 2021.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

le projet ne comporte aucune phase de travaux. La modification ne constitue pas une modification matérielle. Il n'y a pas de travaux nécessaires pour adapter et exploiter cet espace.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La nature des activités amenées à être réalisées dans cet environnement concernera :

- Entreposage de déchets :
  - o Dans l'atelier chaud des tranches 1 et 2 (composé du local SMAD) ; entre 0 et 35 m3 ;
  - o Dans l'extension de l'atelier chaud 1/2 ; entre 0 et 130 m3 ;
- Tri, conditionnement et reprise de déchets / colis de déchets :
  - o Dans l'atelier chaud des tranches 1 et 2 (composé du local SMAD) ;
  - o Dans le local MSDG ;
  - o Dans l'extension de l'atelier chaud 1/2.



#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet relève d'une demande d'Autorisation au titre de l'article R593-56 du Code de l'Environnement. Une demande d'autorisation est en cours de rédaction en vu d'une instruction ultérieure auprès de l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
a) Volume de déchets radioactifs entreposés dans l'Atelier Chaud Becquerel et son extension.  Les autres entreposages de déchets radioactifs redevables de la rubrique 2797-1 et dépassant le seuil d'autorisation, susceptibles d'être présents sur le site ne présentent aucune interaction avec le présent projet. Ces informations sont transmises à l'ASN de manière annuelle au travers du bilan EN/ICPE/IOTA.	a) > 10m <sup>3</sup> (entre 0m <sup>3</sup> et 130m <sup>3</sup> pour l'extension, et entre 0m <sup>3</sup> et 35m <sup>3</sup> pour l'atelier chaud)

#### 4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)  
d'implantation

CNPE de CHINON  
BP 80  
37420 AVOINE

Le projet est situé sur la commune  
de AVOINE.

Parcelle cadastrale : AN 1360

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 0° 16' 34 " 000 Lat. 4 7° 2 2' 7 8" 000

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le CNPE de Chinon est constitué de 4 tranches nucléaires de conception identique jumelées deux à deux (tranches 1-2 et 3-4), de type Réacteur à Eau Pressurisée (REP), d'une capacité de production unitaire de production d'électricité de 900 MWe

Les tranches ont fait l'objet d'un décret d'autorisation de création obtenu le 4/12/1979 pour les 2 tranches de l'INB n°107 et le 7/10/1982 pour les 2 tranches de l'INB n°132.

Ces INB ont par la suite fait l'objet de plusieurs demandes d'autorisation de modification des installations sous le régime juridique propre aux INB.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF II - Loire tourangelle identifiant national : 240031295
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	a proximité seulement Arrêté de protection biotope signé le 28 février 1983 concernant notamment les communes de Chinon et Beaumont-en-Véron
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PNR Loire Anjou Touraine
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un plan particulier des risques d'inondation Val de Bréhémont-Langeais approuvé par arrêté du 21 juin 2002.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des analyses au niveau du site ont été réalisées dans le cadre des études de sols réglementaires fixées par l'arrêté du 7 février 2012 applicables aux exploitants d'INB. Pas d'historique de marquage des sols au niveau de l'Atelier Chaud Becquerel
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Natura 2000 - ZPS Basses vallées de la Vienne et de l'Indre FR2410011 Vallée de la Loire d'Indre-et-Loire FR2410012 Natura 2000 - SIC/SIC/ZSC La Loire de Candès Saint Martin à Mosnes FR2400548
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités de tri, d'entreposage et de gestion des déchets radioactifs nécessitent des précautions en lien avec la maîtrise du risque incendie. Des moyens de lutte adaptés sont à mis en place in situ, en adéquation avec l'organisation incendie du CNPE.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation de l'atelier, sur le CNPE, permet un éloignement de la Loire suffisant pour limiter le risque d'inondation en phase d'exploitation. la surveillance globale du CNPE vis à vis de ce risque permet de le considérer comme faible et maîtrisé.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Chaque type de déchets fait l'objet d'un conditionnement qui lui est propre car adapté à ses caractéristiques physico-chimiques. Les opérations de découpe, tri, remise au gabarit, transfert peuvent être concernées par des risques. Cependant, elles seront réalisées sous couvert d'analyse de risque spécifique. L'ensemble des parades adaptées à l'activité seront alors prises tout au long du chantier.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déplacements sont peu fréquents et ne perturbent pas le flux de circulation habituel du site et du trafic extérieur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités concernées, notamment celle de découpe, ne seront pas des sources de bruit significatives pouvant être perçues par les riverains.



	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des nuisances olfactives.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des nuisances lumineuses.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des rejets dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités ne sont pas susceptibles d'engendrer des rejets liquides.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les activités ne sont pas susceptibles d'émettre des effluents gazeux.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le rôle de l'installation sera d'entreposer temporairement des déchets issus des tranches, dans le but de procéder à des opérations de mises au gabarit pour les conditionner dans les contenants permettant leurs expéditions vers les filières autorisées. De plus, ces activités induiront des déchets tels que des EPI spécifiques. L'installation produira donc des déchets radioactifs, qui s'inscrira dans la gestion globale des déchets radioactifs sur le site de Chinon.</p>



<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les activités de tri et d'entreposage de déchets radioactifs dans les bâtiments relève de la catégorie n° 1-a) mentionnée dans l'annexe de l'article R.122-2 du Code de l'Environnement. Aucun enjeu écologique n'est présent sur la zone concernée. Le projet ne génère aucun risque ou nuisance nouvelle ou accrue.

Au vu de ces éléments, le projet ne nécessite pas une Evaluation Environnementale : les enjeux sont faibles et la mise en œuvre n'a aucune incidence environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>



### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Les annexes obligatoires n°1, 2, 3, 4 et 5 sont jointes au présent formulaire.

### 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

AVOINE

le,

12 AVR. 2021

Signature



ANNEXE 1 - Document CERFA n°14734 intitulé « informations  
nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non  
publié



## Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER  
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE  
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

#### Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

#### Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extensio  
n

Nom de la voie BP 80

EDF - CNPE de Chinon (Représentant de la personne morale : M. MENAGER Antoine)

Code postal

3 7 4 2 0

Localité AVOINE

Pays

FRANCE

Tél

Fax

Courriel

antoine.menager

@edf.fr

#### Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Prénom

Qualité

Ingénieur Environnement Déchets Conventionnels

Tél

247989092

Fax

Courriel

nicolas.pesquet

@edf.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.





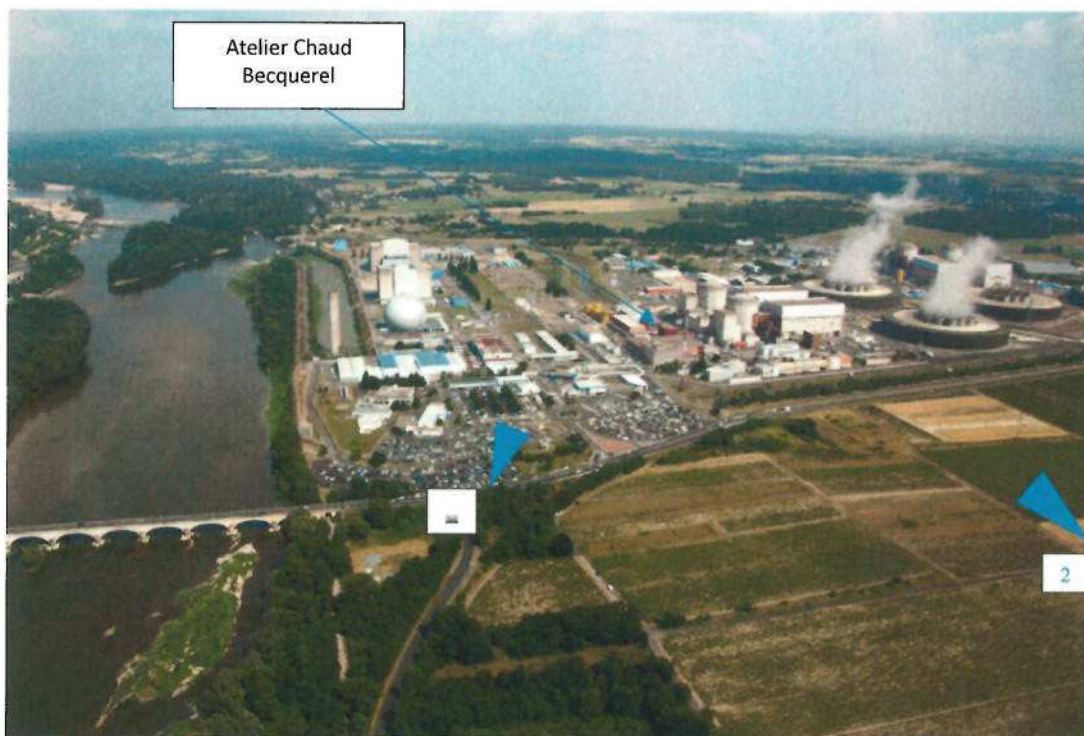
ANNEXE 2 - plan de situation au 1/25 000



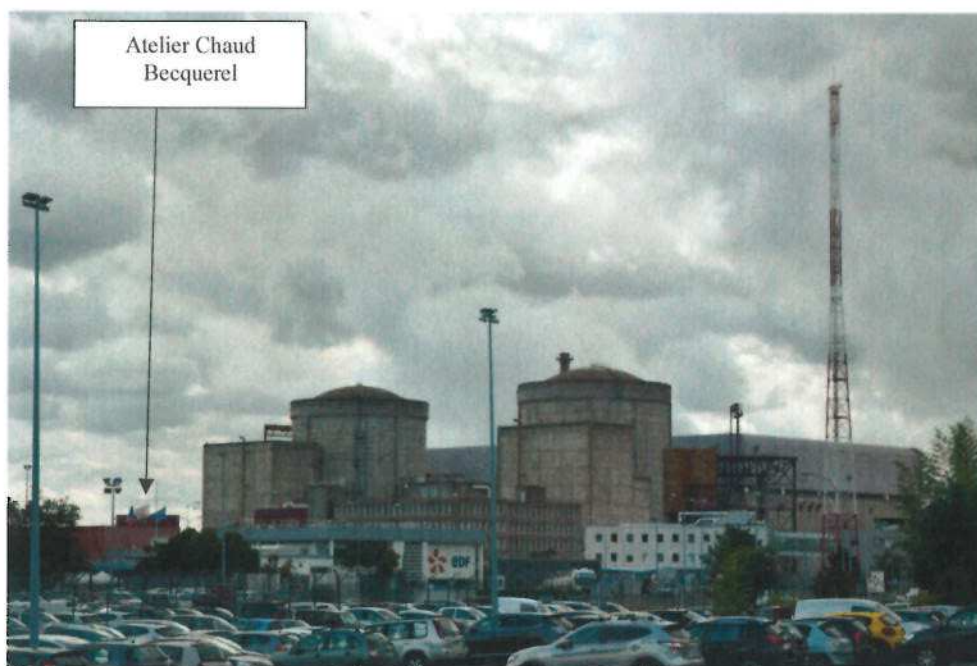


## ANNEXE 3 – Photographies de la zone d'implantation





Localisation des prises de vue



Prise de vue n°1 – projet dans l'environnement proche (9/09/2018)

Le point de vue le plus direct sur la zone d'implantation des installations concernées se trouve aux abords de la clôture du site, à partir du parking du site et de la route départementale RD 749 qui jouxte le site (côté ouest). L'environnement visuel n'a pas évolué de manière significative depuis la prise de vue.



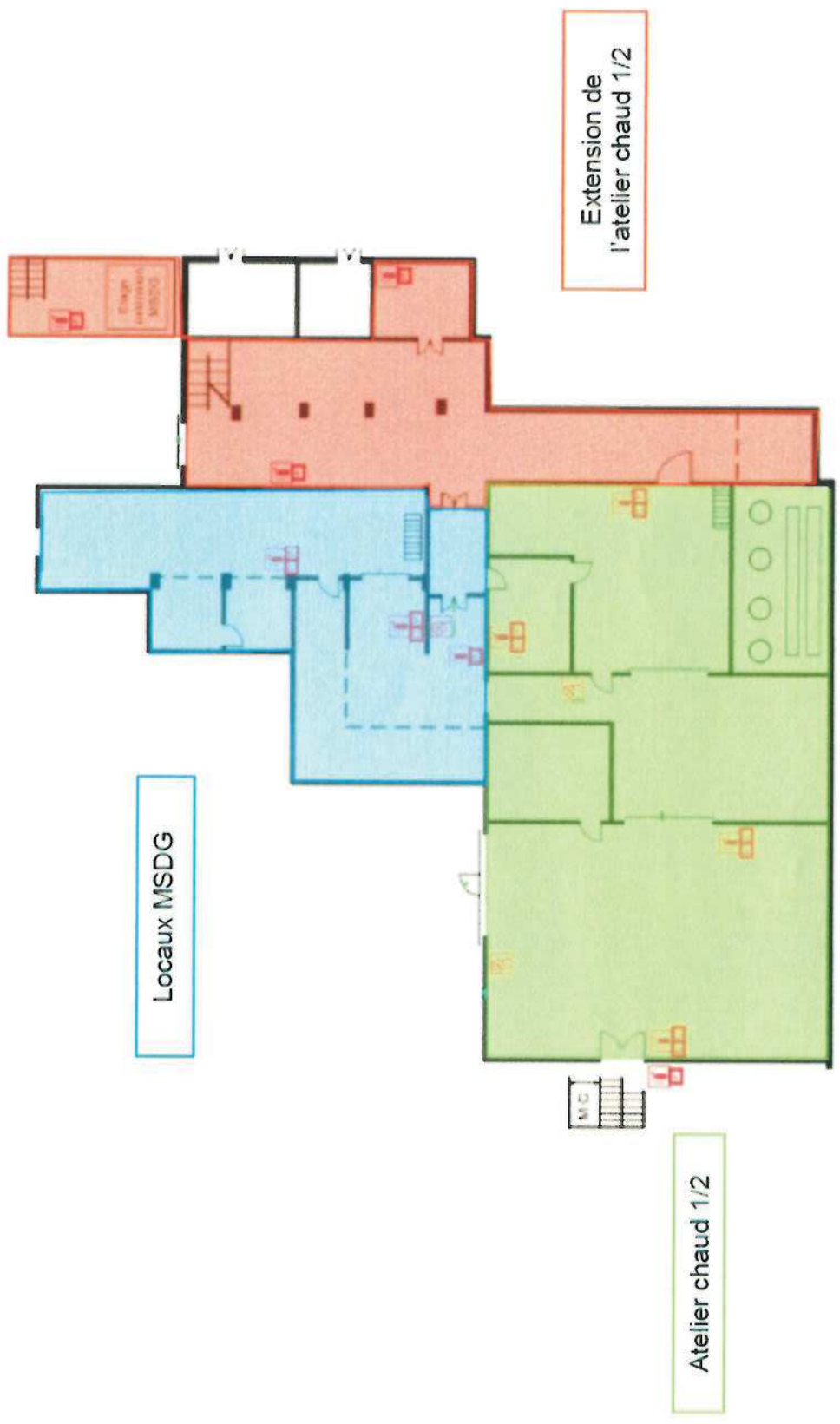


**Prise de vue n°2 – projet dans l'environnement lointain (23/07/2020)**

Le point 2 se situe sur dans le champ situé au Sud Ouest du site, permettant d'avoir une vue d'ensemble sur le CNPE. Le bâtiment n'est pas visible du fait de la présence des installations environnantes.

## ANNEXE 4 – Plan du projet

1000



Locaux MSDG

Extension de l'atelier chaud 1/2

Atelier chaud 1/2



## ANNEXE 5 – Plan des abords du projet

**Légende**

Cadre des aérorefrigerants

Bâtiments Réacteurs

Chinon A1

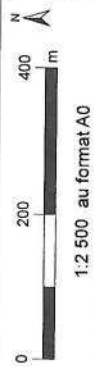
Chinon A2

Chinon A3

LIDEC

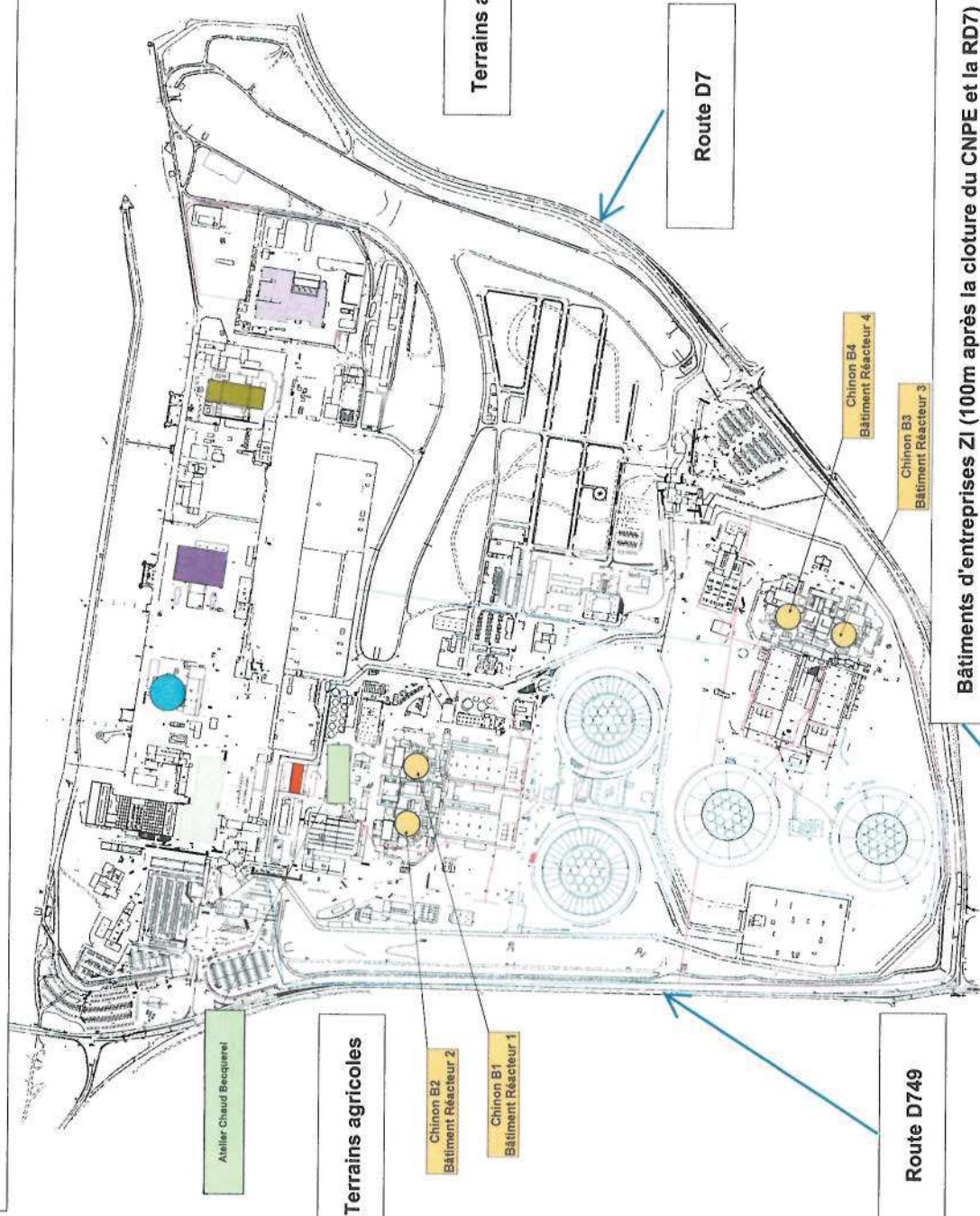
M.I.R. de l'INB 99

A.M.I.



Plan masse du site de Chinon  
au 1 / 2 500ème  
avec indications des principaux bâtiments

Loire



Terrains agricoles

Route D7

Bâtiments d'entreprises ZI (100m après la clôture du CNPE et la RD7)

Chinon B4  
Bâtiment Réacteur 4

Chinon B3  
Bâtiment Réacteur 3

Atelier Chaud Becquereil

Terrains agricoles

Chinon B2  
Bâtiment Réacteur 2

Chinon B1  
Bâtiment Réacteur 1

Route D749

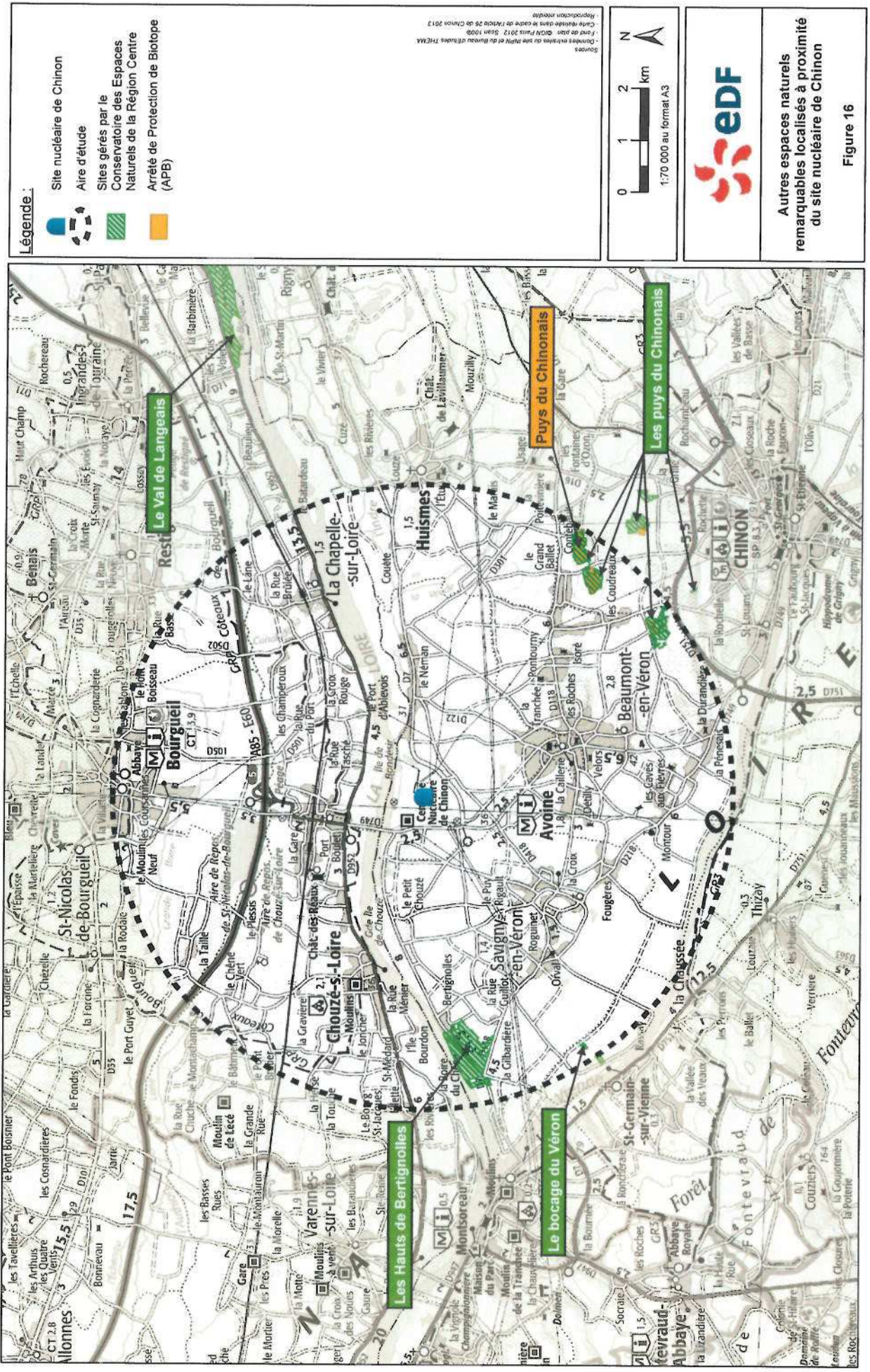
Sources :  
- Carte réalisée dans le cadre de Chinon  
- Plan réalisé dans le cadre de l'Article 26 de Chinon 2013  
- Reproduction interdite

**ANNEXE 6 – Plan de situation vis à vis des zones NATURA 2000 et  
ZNIEFF**



**CHINON**  
**DOSSIER DE DECLARATION DE MODIFICATION AU TITRE DE L'ARTICLE 26 DU DECRET N° 2007-1557 du 2 NOVEMBRE 2007**

relatif aux prélèvements d'eau et aux rejets liquides et à l'atmosphère du site de Chinon



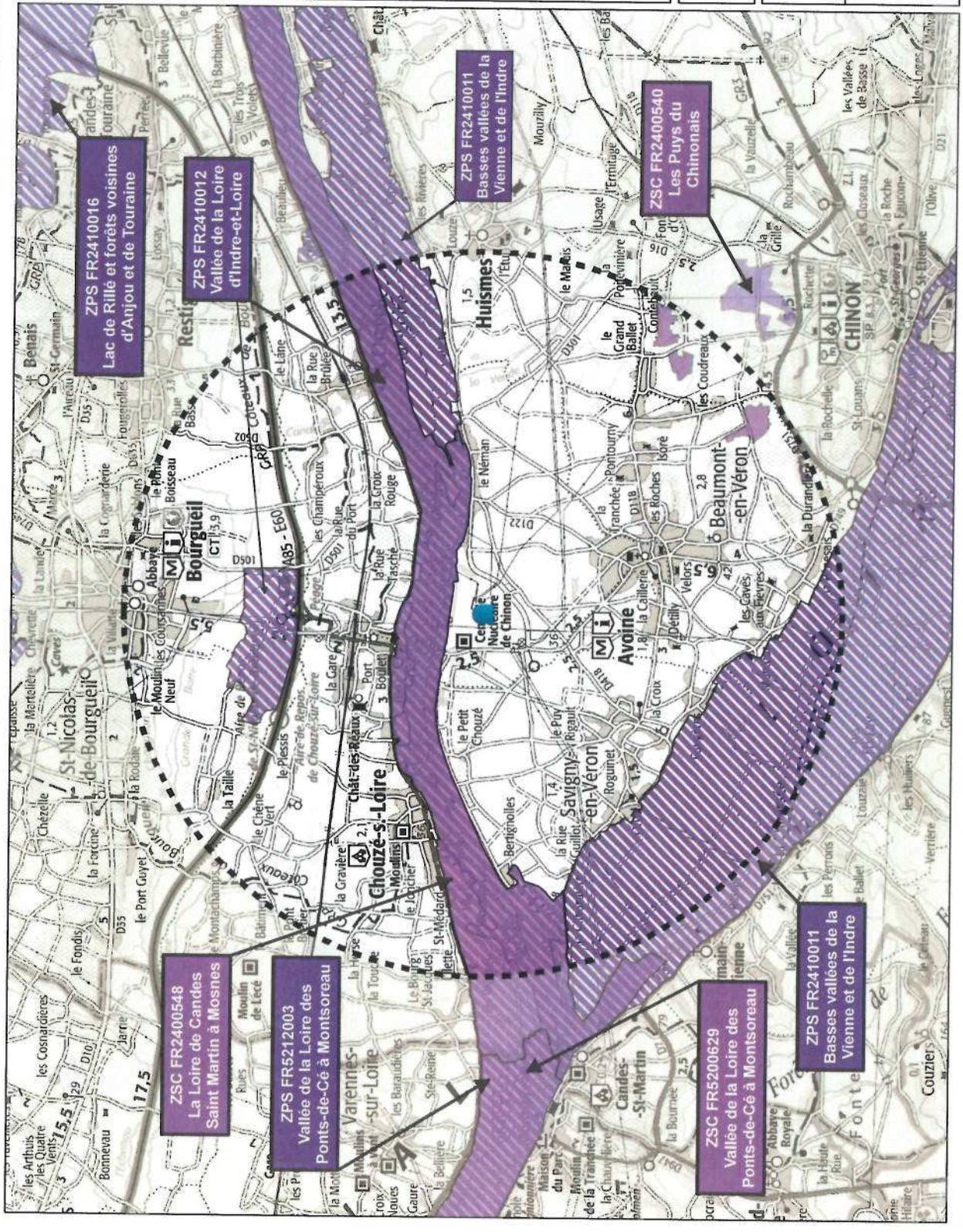


**Légende :**

-  Site nucléaire de Chinon
-  Aire d'étude
-  ZSC
-  ZPS



**Sites Natura 2000 localisés à proximité du site nucléaire de Chinon**



Source : Données extraites du site INPN  
 © Fond de plan : IGN/Paris 2017 Scan 2009  
 Carte réalisée dans le cadre de l'Action de l'Indre de Chinon 2013  
 Reproductions interdites



